



BULLETIN ADHÉRENTS N°36

du 1^{er} novembre 2024

ASSOCIATION POUR LA VERITE SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, JEAN-PIERRE GAZEAU

Notre 18^{ème} assemblée générale se tiendra le 2 décembre 2024, en distanciel par le logiciel *ZOOM*, dont le mode d'emploi et le lien sont envoyés par courriel ou courrier ordinaire.

À la suite du décès, le 21 janvier, de Ian Bailey, condamné le 30 mai 2019 pour le meurtre de Sophie, nous avons pu croire que nous devions en rester là. Néanmoins, en Irlande, les équipes conjointes de la *serious crime review* et d'enquête criminelle continuent leurs investigations. De même, au niveau médiatique, de nouveaux ouvrages relatant l'affaire paraissent, accompagnés d'actions médiatiques (presse, radios, TV). En particulier le lancement, le 12 septembre, du livre du journaliste Senan Molony a donné lieu à des déclarations fortes du vice premier ministre Micheál Martin, premier ministre lors de la visite d'Emmanuel Macron en août 2022, avec qui il avait évoqué l'affaire en conférence de presse. Notre association doit donc continuer ses actions pour qu'enfin on atteigne la vérité sur ce qui s'est passé entre le 22 décembre 1996, 23h (heure irlandaise) et 10h30 le lendemain : heure exacte du décès ? Le meurtrier a-t-il agi seul ? Parmi toutes les personnes interrogées, quelles sont celles qui ne disent pas toute la vérité ?... Nous nous devons aussi connaître toutes les raisons qui ont conduit les *DPP* successifs à ne pas avoir amené Ian Bailey à un procès en Irlande.

LE MEURTRE DE SOPHIE : « UNE TACHE SUR L'IRLANDE ».

DES IRLANDAIS SE POSENT DESORMAIS DES QUESTIONS SUR LA FAILLITE DE LEUR SYSTEME JUDICIAIRE

Le silence de la police et des autorités irlandaises est assourdissant et insupportable.

À l'occasion de la visite en Irlande du président de la République française Emmanuel MACRON, le premier ministre irlandais de l'époque, Micheál MARTIN, avait évoqué l'affaire du meurtre de Sophie en décembre 1996 en ces termes :

LE MEURTRE DE SOPHIE, « ...C'EST UNE TACHE TERRIBLE SUR UN PAYS QUE CE GENRE D'EVENEMENT...»

De fait, depuis bientôt 28 ans, la police irlandaise dit chercher le meurtrier de Sophie, mais force est de constater qu'elle n'a produit aucun résultat tangible. Actuellement encore, trois enquêtes distinctes sont en cours :

- L'enquête « classique » de la Garda, recherchant le meurtrier de Sophie, menée par la police de Bantry sous la responsabilité de Eamonn Brady,
- L'enquête de la « Serious Crime Review Team », menée par le superintendant Mc Tiernan,
- Une troisième enquête menée par le « national crime computer unit » dont l'objectif est d'analyser tout matériel et données concernant l'affaire qui ont pu être saisis.

Lors de la réunion organisée en Irlande le 10 novembre 2023, pour faire le point sur l'avancement de ces enquêtes, **AUCUNE INFORMATION** n'a été donnée par la police irlandaise sur des résultats éventuels, en particulier de la perquisition effectuée au domicile de Ian BAILEY en janvier 2024.

Pourtant, cette réunion réunissait à Dublin le fils et le frère de Sophie, le président de l'ASSOPH, Jean-Pierre GAZEAU (par ZOOM), leurs avocats, maîtres Alain SPILLIAERT, James MACGUILL, Elise MARTIN-VIGNERTE, Michael O'KANE, et les responsables des 2 premières enquêtes citées.

Pourquoi la polices et les autorités judiciaires se sont-elles montrées incapables de traduire le coupable devant un tribunal ?

Des voix se font désormais entendre pour demander pourquoi cet échec a été rendu possible.

Alors que la justice française a condamné Ian BAILEY coupable du meurtre, dans un jugement largement motivé, lors de l'audience de la Cour d'Assises de Paris fin mai 2019, la justice irlandaise n'a jamais pu, ni « voulu » aller plus loin que considérer Ian BAILEY comme un suspect. Des événements importants ont ainsi jalonné ce chemin de refus :

- Le refus de coopérer pleinement avec les autorités judiciaires françaises,
- Le refus par le DPP Eamon BARNES de présenter Ian Bailey devant un tribunal, pour des raisons incroyablement spéculatives, ce refus ayant été ultérieurement « exploité » pour refuser l'exécution d'un MAE à l'encontre de Ian Bailey.
- Le refus de remettre Ian BAILEY à la justice française après sa condamnation in absentia à 25 ans de prison par la Cour d'Assises de Paris le 31 mai 2019.
- Le refus de sérieusement informer, par-delà des paroles lénifiantes, la famille et l'ASSOPH sur les éléments de l'avancement des enquêtes irlandaises et ce depuis maintenant 28 ans.
- Le refus de prendre en considération la justice française, malgré les exigences de l'Union Européenne de « confiance mutuelle »,
- Le refus de transcrire de manière conforme la directive de la commission européenne de 2002 concernant l'exécution des Mandats d'Arrêt Européens.

Beaucoup de gens en Irlande ne comprennent pas cette position irlandaise et commencent à se poser des questions sur la volonté réelle des autorités irlandaises, au cours des 28 dernières années, d'arrêter le coupable et de le traduire devant un tribunal alors qu'il était encore en vie.

Plusieurs personnes ou groupes, des journalistes, des écrivains, ont récemment travaillé cette question, en particulier : Senan MOLONY lors du lancement de son ouvrage « SOPHIE, the final verdict » le 12 septembre à Dublin, en présence de Jean-Pierre GAZEAU, président de l'ASSOPH, a bien mis en évidence une nouvelle fois les faits et témoignages rendant la culpabilité de Ian Bailey « beyond any reasonable doubt ». Le vice premier ministre irlandais, ex premier ministre (Tánaiste) Micheál MARTIN, était présent (photos). Il a estimé que Ian Bailey aurait dû être jugé pour le meurtre de Sophie Toscan du Plantier. Il a également critiqué le système judiciaire irlandais pour ne pas avoir extradé Bailey vers la France. Il a été demandé lors de cette réunion la création d'un « Tribunal of inquiry » dont le but est d'enquêter sur la manière dont les irlandais ont traité l'affaire du meurtre de Sophie et de comprendre pourquoi, malgré les évidences, l'enquête n'a pas débouché depuis 28 ans.

Par ailleurs, Paul MORGAN achève actuellement un ouvrage sur l'action du DPP E. BARNES, dénonçant la manière dont il a refusé de traduire Ian BAILEY devant un tribunal irlandais malgré les évidences flagrantes qui lui étaient présentées par la Garda. Pour justifier sa décision de ne pas traduire Ian Bailey devant un tribunal, ce magistrat avait produit en particulier une note blanche non datée et non signée, critiquant l'enquête de la Garda sur la base d'arguments incroyablement biaisés et malhonnêtes. Ce document, en principe secret, avait été communiqué à la Cour Suprême afin qu'elle refuse l'extradition en France de Ian Bailey. Ce livre aura certainement un grand retentissement en Irlande et les autorités irlandaises devront vraisemblablement se justifier.

D'autres livres, documents médiatiques, rebondissements, ne sont donc pas à exclure. La pression sur les autorités irlandaises se poursuit avec toujours autant de force. L'ASSOPH évidemment doit continuer à en prendre toute sa part.

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA LE LUNDI 2 DECEMBRE 2024

Pour toutes ces raisons, l'ASSOPH poursuit son combat pour la vérité et la justice sur le meurtre de SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL le 23 décembre 1996. Elle organisera son assemblée générale annuelle le 2 décembre 2024 afin de valider les actions et les bilans moral et financier de l'année ainsi que les orientations 2025. Le Conseil d'administration sera renouvelé à cette occasion pour les mettre en œuvre. Cette assemblée générale se tiendra comme les précédentes « en distanciel ». La convocation comportant l'ordre du jour ainsi qu'un imprimé de procuration sont communiqués en annexe.



APPEL A COTISATION ET DONS EVENTUELS

Avec la mort de IAN BAILEY et après sa condamnation en mai 2019 à 25 ans de prison par la Cour d'assises de Paris, le combat pour la vérité et la justice pour SOPHIE n'est pas terminé. L'ASSOPH devra encore faire appel à ses avocats français et irlandais pour l'aider à obtenir de l'Irlande qu'elle achève ses enquêtes, livre enfin sa vérité sur le meurtre de Sophie, et qu'elle s'acquitte de ses obligations européennes en matière de coopération judiciaire.

Si vous souhaitez soutenir le combat de l'ASSOPH pour la vérité et la justice sur le meurtre de Sophie il vous est possible de vous acquitter de votre cotisation 2024 de 30 euros et éventuellement effectuer un don.

Nom : Prénom : Tel : (..) email @
Adresse :

Je souhaite soutenir l'association et devenir membre donateur en versant un don de :
.....€

Date :

Signature :

IMPORTANT

Les chèques bancaires à l'ordre de « ASSOPH » sont à envoyer,
avec le bulletin d'adhésion et/ou de don à la NOUVELLE ADRESSE de l'ASSOPH :

**ASSOPH - Chez monsieur Jean Pierre GAZEAU
5 rue des rocs - 86300 - Chauvigny**

Il est également possible d'effectuer un virement bancaire à :

LA BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE Titulaire: **ASS ASSOPH**
IBAN : **FR76 1870 7007 3132 3214 5691 860** BIC : **CCBPFPPVER**

De plus il est possible de régler sa cotisation annuelle
et/ou d'effectuer un don via le site HelloAsso : www.helloasso.com
(Plus précisément à <https://www.helloasso.com/associations/associaton-pour-la-verite-sur-l-assassinat-de-sophie-toscan-du-plantier-nee-bouniol/adhesions/bulletin-d-adhesion>)
(ATTENTION : La préfecture nous a malheureusement délestés du « i » de « association »)